

Plan Local d'Urbanisme de CLERMONT-EN-ARGONNE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme  
Plan général 1/2 000 ème : Auzeville

Pièce n°4.4

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du :

A Clermont-en-Argonne le :

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du :

A Clermont-en-Argonne le :



CDHU (jurid. sociét.)  
11 rue Pergande, 55000 TROYES  
Tél : 03 25 73 79 10

CDHU  
5 Bd St-Exupéry, 55000 Troyes  
Tél : 03 86 56 02 51

CDHU  
9 Bd Vauquelin, 55000 Auzeville  
Tél : 03 86 51 79 31



- EA Etablissement agricole
- Eléments bâtis protégés au titre de l'article L.123-1-5-7° CU
- Parcs et fonds de jardins protégés au titre de l'article R.123-11 h CU
- Périmètre Zone Natura 2000
- Point d'eau / cours d'eau
- Périmètre soumis aux bruits liés à l'autoroute A4
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés

| N° | Désignation                                                                                | Surface m² | Bénéficiaire                |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------------------|
| 1  | Elargissement à 8 mètres de la rue du Centre                                               | 170 m²     | Commune CLERMONT-EN-ARGONNE |
| 2  | Elargissement à 8 mètres de l'axe de la rue de la Vallée                                   | 250 m²     | Commune CLERMONT-EN-ARGONNE |
| 3  | Emplacement réservé pour extension du centre et élargissement du chemin d'accès à 8 mètres | 3450 m²    | Commune CLERMONT-EN-ARGONNE |
| 4  | Elargissement à 8 mètres du chemin rural et de la rue du Champ de Foire                    | 890 m²     | Commune CLERMONT-EN-ARGONNE |
| 5  | Elargissement à 8 mètres de la rue du Champ de Foire                                       | 960 m²     | Commune CLERMONT-EN-ARGONNE |
| 6  | Elargissement à 8 mètres du chemin des de la Côte Fée                                      | 680 m²     | Commune CLERMONT-EN-ARGONNE |
| 7  | Aménagement d'un parking                                                                   | 1480 m²    | Commune CLERMONT-EN-ARGONNE |
| 8  | Création d'une rue d'une largeur de 10 mètres                                              | 120 m²     | VILLENOUILLET               |

- UB Correspond au centre historique aggloméré existant, à vocation d'habitat, de services, et de commerces
- UBi Correspond au tissu urbain à caractère pavillonnaire, pourvu d'activités résidentielles, commerciales, artisanales, et services, commerces, artisanat, commerces, services, et autres activités économiques
- UX Réserve aux activités artisanales de toute nature, avec ou sans commerces, services, et autres activités économiques
- UXe Secteur qui correspond à l'aire de repos de l'autoroute A4
- A Cette zone comprend des terrains non équipés protégés du fait de la valeur économique agricole
- N Cette zone est constituée par des espaces naturels où les possibilités d'utilisation du sol sont limitées en raison de la qualité du paysage, de la qualité des sites et des milieux naturels, ou la composition
- Ni Secteur naturel correspondant aux parcs et jardins
- Nr Secteur naturel à vocation de loisir
- Périmètre de l'Atlas des Zones Inondables (AZI)
- 1AUx Il s'agit d'une zone d'urbanisation future. Elle est destinée à accueillir les constructions à usage d'habitat, de services, commerces compatibles avec l'habitat et leurs annexes et dépendances. Il s'agit d'une zone d'urbanisation future, réservée à l'extension des activités artisanales de toute nature, avec ou sans commerces, services, commerces, services, et autres activités économiques.
- 1AUa Il s'agit d'une zone agricole non éligible, sur laquelle le développement prévoit une zone d'activités à moyen ou long terme. Son ouverture à l'urbanisation nécessitera une modification du présent PLU.
- 2AUX